



Les prérogatives des Clans

« Il a bien fallu se mettre d'accord. »
Hantei

Aux origines de l'Empire, lorsque les Clans furent établis et que Hantei monta sur le trône, celui-ci attribua à chaque clan des droits et devoirs spécifiques, avantages et prérogatives. Ces prérogatives posèrent les bases des traditions des clans et de leur place au sein de l'Empire. Ces prérogatives furent ensuite parfois rediscutées ou amendées mais elles restent aujourd'hui relativement stables.

Aujourd'hui, à un tournant de l'Empire, il se pourrait que certaines se voient renégociées ou remises en cause (c'est en tout cas l'envie de certains...). Ainsi il était important que tout le monde s'entende sur ce qui s'agit.

Techniquement, il s'agit d'accords figés dans la Tradition mais ce ne sont pas des édits (pour les gens techniques...)

Les Clans Majeurs

Chaque Clan Majeur est autorisé à user des mon et de noms de famille pour toutes les Famille Majeures du Clan, et à prendre pour vassal tout samourai de son choix.

Tout Clan Majeur doit verser à l'Empereur à titre d'impôt une unité pour cinq produites sur ses terres dans l'année (les arrondis selon les négociations faites avec les Magistrats d'Emeraude en charge).

L'épouse Impériale est sauf circonstances exceptionnelles choisie au sein de la Grue, tout comme le Premier Conseiller Impérial. Le Clan de la Grue est nommé Main Gauche de l'Empereur.

Le Clan de la Grue déclare une production minimale de 20 unités, quelques soient ses productions réelles.

Le général des armées Impériales est le Champion du Clan du Lion. Le Clan du Lion est nommé Main Droite de sa Majesté Impériale.

Le Clan du Lion déclare une production minimale de 20 unités, quelques soient ses productions réelles.

Le Conseil Élémentaire du Clan du Phénix supplée au poste de Champion de Jade. Il a à ce titre l'autorisation de recruter tout shugenja nécessaire à ses fonctions.

Le Clan de la Licorne a pour droit et devoir de patrouiller sur toutes les routes impériales. Il a également pour droit et devoir de patrouiller les frontières de l'Empire et de les protéger.

Le Clan du Dragon peut donner à tout moine le statut de samourai, en cas d'adoption.

Le Clan du Crabe a pour droit et devoir de défendre l'Empire

contre l'Outremonde. Il peut pour cela en appeler au soutien de l'Empereur (ce qui a donné lieu à l'apparition d'un Edit Impérial autorisant la réquisition du Jade lors de son dernier usage).

[Le Clan du Scorpion avait pour droit et devoir de défendre l'Empire quand nul autre ne pouvait le faire, et quel qu'en soit le prix. Il était nommé Main Cachée de l'Empereur.]

Les Clans Mineurs

Tout Clan Mineur a droit à user d'un mon et à nommer un Daimyo. Tous sauf le Clan de la Guêpe ont droit à un nom de famille. Ils peuvent prendre pour vassal dix samourais de rang reconnu chaque année.

Tout Clan Mineur doit verser à l'Empereur à titre d'impôt une unité si sa production dépasse les trois unités pour l'année.

Tout samourai du Clan du Moineau doit être traité avec le respect du à un moine en sus de son statut de samourai.

Tout samourai du Clan de la Guêpe est nommé Magistrat d'Emeraude.

En cas d'absence de représentant du Clan de la Licorne, le Clan du Renard est appelé à le représenter (périmé dans l'esprit mais jamais révoqué officiellement).

Tout samourai du Clan du Blaireau peut vendre ses services comme Yojimbo sans déshonneur.

Tout samourai du Clan du Faucon a pour droit et devoir de ramener à la paix tout fantôme.

Les Autres

La Magistrature d'Emeraude a pour charge d'obtenir des sujets de sa Majesté les impôts qui lui sont dus. Elle est autorisée lorsque les circonstances le justifie à exempter certains sujets.

Les Magistrats disposent de prérogatives, droits et devoirs spécifiques liés à leurs fonctions qui sont détaillées dans le document concernant la justice.

La Mante est encore aujourd'hui dans un flou juridique, n'ayant pas encore défini clairement ses prérogatives mais ayant perdu une partie de ses avantages de Clan mineur.

La famille Miya a pour droit et devoir de porter la parole de l'Empereur au sein de l'Empire et de dispenser ses bénédictions auprès de la population.

La famille Otomo a pour privilège de toujours assister l'Empereur à la Cour et en son sein est nommé le Trésorier Impérial.

La famille Seppun a pour droit et devoir de protéger la lignée Impériale.

NB : L'expression «droit et devoir» suppose outre une certaine exclusivité, plus ou moins jalousement gardée, mais aussi, se lon les circonstances, une certaine impunité dans la poursuite des dits devoirs (sans excès toutefois).